



Site inscrit

Date de protection : 12 juin 1992 ~ Superficie : 53,7 ha

Le Mont Séry et ses abords

Séry

Situés à une dizaine de kilomètres au nord de Rethel, les Monts de Séry sont réputés pour leurs points de vue et leur flore. Il s'agit d'un complexe de buttes témoins avec 4 monts : le Mont de Séry, le Vieux Mont et le Mont de Justine sur une même ligne au nord et le Mont du Moulin décalé vers le sud, le tout étant parfois appelé Montagne de Séry.



Ce site est le témoin archéologique de l'occupation romaine, mais l'occupation de ce site est bien antérieure à Rome. On pense qu'il a vraisemblablement constitué un lieu de culte solaire dès l'époque celtique, des traces gauloises étant encore visibles actuellement. Toutefois, le vestige primordial de l'époque romaine demeure la voie romaine Reims-Charleville qui passait au pied du mont. Il apparaît au centre de rites religieux anciens et parallèlement au cœur de nombreuses légendes locales. Sans être le point culminant, le Mont Séry domine cette région du Porcien par son isolement et sa morphologie. Il est la synthèse des milieux naturels

de l'ensemble des Monts de Séry : cultures, fruticées, talus, bois. Les points de vue sont remarquables avec la découverte de la côte et du plateau de Champagne jusqu'à Reims et les Monts de Berru au sud-est, le Laonnois au sud-ouest, les monts et les paysages du Porcien et du Rethélois d'est en ouest et enfin les franges forestières des crêtes préardennaises au nord. L'autre particularité des Monts de Séry est leur mise en valeur agricole. Par un travail séculaire, les agriculteurs y ont aménagé les fortes pentes en une multitude de talus appelés localement "Orles" qui donnent un caractère typique aux versants et beaucoup de mouvements.



Vue du village de Séry depuis le mont

Critères de classement

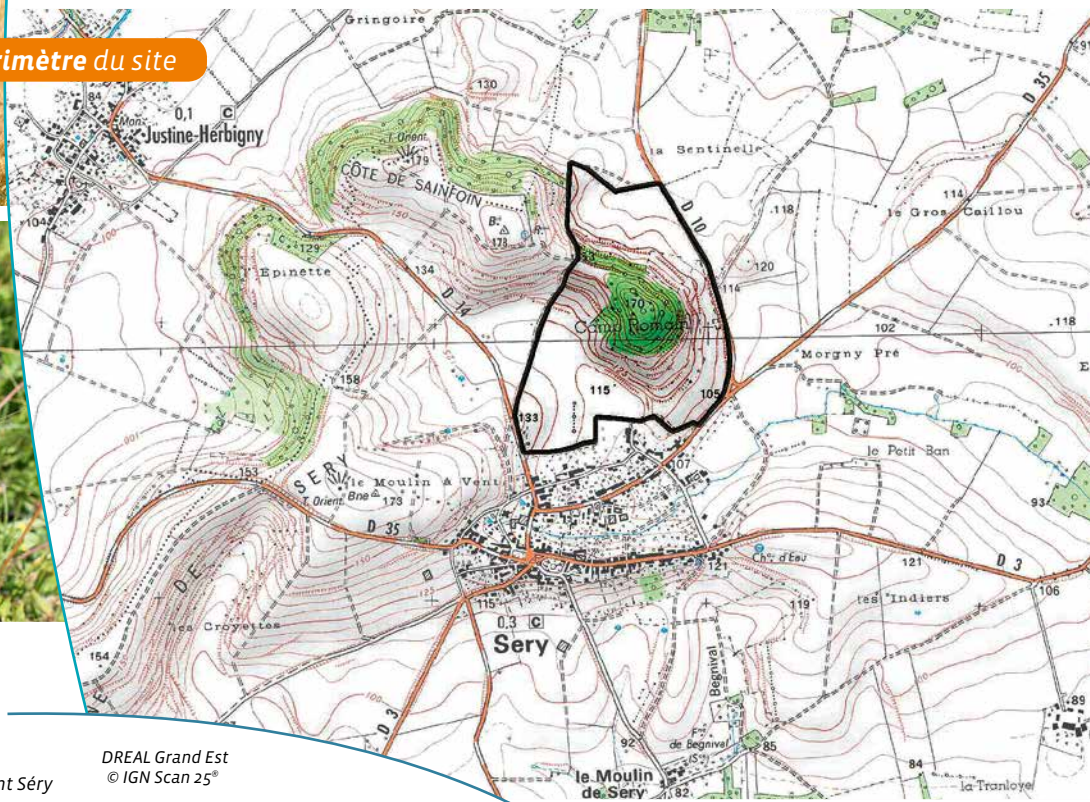
→ Pittoresque, scientifique, historique



Le Mont Séry et ses abords



Périmètre du site



- 1 ~ Mont Séry vue ancienne
- 2 ~ Le Mont Séry
- 3 ~ Cultures en terrasses à proximité du Mont Séry
- 4 ~ Orchis militaris présent au sein du Mont Séry

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

Inventaires - Autres mesures de protection

→ ZNIEFF de type I (pour partie) : "Pelouse des Monts de Séry"

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus
d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63